

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

N° 2024/10.05

L'an deux mil vingt-quatre et le dix octobre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11 + 3 pouvoirs

Date de convocation : 01/10/2024

PRÉSENTS : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, M. TOINON Alain, , Mme CHALANDON Nicole, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. MALIGEAY Fabien, M. PONCET Jean-Marc, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène, Mme PELLETIER Catherine, Mme JOLY Marie-France, M. CŒUR Sébastien, M. GARNIER Philippe.

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. ASSOGBA Guillaume (Pouvoir à M. TOINON Alain), M. Philippe GARNIER (Pouvoir à Mme TOINON NICOLI Blandine), Mme DE MARI Marie-Hélène (Pouvoir à Mme PELLETIER Catherine)

Secrétaire élu : M. TOINON Alain.

Objet de la délibération: BAIL APPARTEMENT « 16 IMPASSE DU COQUETIER »

Monsieur le maire informe l'assemblée que l'appartement situé au « 16 impasse du Coquetier » est disponible à la location. Il informe l'assemblée que M. DE MATOS Lionel est intéressé pour louer ledit logement.

Il invite le conseil municipal à se prononcer pour sa mise en location.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer cet appartement à M. DE MATOS Lionel au 1^{er} novembre 2024,

FIXE LE LOYER à quatre-cent-vingt-cinq euros (425 €),

DIT qu'un dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer sera versé à la signature du bail.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer le bail et toutes les pièces à intervenir.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Pour copie conforme
François DUMONT,
Maire



Le secrétaire de séance,
M. Alain TOINON,